

## CACES PEMP

Réf : FPEMP



### OBJECTIF

- Acquérir des connaissances permettant de guider et d'utiliser une PEMP en toute sécurité, ainsi que faire l'adéquation d'une PEMP pour un travail précis ;
- Secourir une personne bloquée ;
- Etre capable de réussir l'examen CACES.

### PUBLIC CONCERNÉ ET PREREQUIS

- Toute personne étant amenée à utiliser (conduite ou surveillance), à titre permanent ou occasionnel, une plate forme élévatrice mobile de personnel ;
- Etre apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans.

### PROGRAMME

#### 1/ Formation théorique

- ✚ Aspects réglementaires ;
- ✚ Sensibilisation aux responsabilités ;
- ✚ La technologie de la PEMP ;
- ✚ Prévention des risques ;
- ✚ Les conditions d'implantation de la PEMP ;
- ✚ Modalités de secours en cas d'incidents ;

#### 2/ Formation Pratique

- ✚ Vérifications de l'adéquation ;
- ✚ Réalisation des contrôles ;
- ✚ Positionnement par rotation, translation, élévation ;
- ✚ Calage de la PEMP ;
- ✚ Exercices de maniabilité, dessous, le long et au-dessus d'une structure et entre des espaces réduits ;
- ✚ Exercices de conduite et de circulation avec la PEMP, slalom...

#### 3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

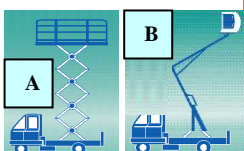
#### **Obligations :**

*D.98-1084 et Arrêté du 02/12/1998 et Article R.. 233-13-19, traitant de l'obligation de formation et d'autorisation de conduite pour l'utilisation d'équipements de travail mobile et de levage.*

*Recommandation R. 386 prescrit le cadre de la formation de conducteur de PEMP, applicable depuis le 01/01/2000.* **VALIDATION DE LA FORMATION :**

- Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.
- TEST validé par testeur certifié.

**Recyclage tous les 5 ans**



L'obtention d'un CACES de groupe B laisse à l'employeur la latitude pour délivrer l'autorisation de conduite pour le groupe A du même type.

**Durée de la formation : 3 jours**